

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière

Séance du lundi 20 février 2023

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le lundi 20 février 2023 à 15h15, sous la Présidence de Madame Karen FIORENTINO Vice-Présidence de la CFVU

M. Vincent THOMAS (donne procuration à Mme Karen FIORENTINO)

Collège A (8) : M. Cédric DEMONCEAUX (donne procuration à Mme Carine MICHEL) ; M. Daniele FAENZI (à partir de 15h40) ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS ; M. Luc IMHOFF ; M. Alain MARTIN ; Mme Emmanuelle VENNIN (donne procuration à M. Luc IMHOFF)

Collège B (5) : M. Éric BOURILLOT (donne procuration à Mme Pascale AUROUX) ; M. Olivier COUTURE (donne procuration à M. Daniele FAENZI à partir de 15h40) ; Mme Carine MICHEL ; Mme Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (donne procuration à M. Alain MARTIN) ; Mme Sylvie SIRE

Collège Personnel BIATSS (4) : Mme Pascale AUROUX (donne procuration à M. Philippe VIGNERON à partir de 16h48) ; Mme Véronique LAHAIE (donne procuration à Mme Sylvie SIRE) ; M. Xavier URBAIN ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (9) : M. Dorian BENETON ; Mme Emilie BERNARD (donne procuration à M. Dorian BENETON) ; M. Yanis DUPLANTIER ; Mme Iroise FABRE (donne procuration à Mme Capucine YVENAT) ; Mme Julie JACQUES (donne procuration à Mme Suzanne NIJDAM) ; M. Lancelot KRYPIEC (jusqu'à 16h00) ; Mme Suzanne NIJDAM ; Mme Claire PROVENIER (donne procuration à M. Yanis DUPLANTIER) ; Mme Capucine YVENAT

Excusés M. Morgan MAILLIER

Invités à titre consultatif M. Didier PERRAULT

Invités Mme Sophie MORLAIX

1.Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable à l'unanimité | |
| | Membres élus présents ou représentés : 25 | Suffrages exprimés : 25 |
| | Ne prend pas part au vote : __ | Contre : __ |
| | Abstention : __ | Pour : 25 |

2. Appels à projets 2023 de la Région Bourgogne-Franche-Comté :

Mme Fiorentino présente ces appels à projets.

Usuellement, les classements effectués dans le cadre de ces appels à projets sont soumis au vote de la CFVU, avant d'être transmis au CA pour vote. Ils sont ensuite envoyés à la Région. Cette année, malheureusement il n'a pas été possible de suivre ce calendrier. En effet, il a fallu annuler le CA prévu ce mercredi. Donc exceptionnellement, le classement des projets région a été soumis directement au Conseil d'Administration qui a eu lieu le 9 février, afin d'être dans les temps.

Les différents classements présentés aujourd'hui, seront donc soumis à titre seulement de présentation et d'avis. Néanmoins ce classement a été présenté aux Directeurs de composante et Directeurs de service le 31 janvier et a donné lieu à des échanges sur les critères du classement.

- Vie étudiante (AAPVE)

La Région demande de classer les projets qui sont déposés. Ce classement doit être validé par les instances de l'université et transmis à la Région, sachant que la Région n'est pas tenue de suivre ce classement.

Le vendredi 27 janvier, une commission de classement s'est réunie, elle était composée de :

Mme Claire Millot (Pôle finances), Mme Isabelle Vallar (Service des conventions), Mme Alice Lhommet (Pôle finances), Mme Muriel Henry (PFVU), M. Youssef El-Hanbali (UFR Lettres-SHS), Mme Marie-Ange Rito (DNUM), Mme Sophie Morlaix (Vice-Présidente Licences et Masters), M. Maxence Roulliat (Vice-Président de la vie étudiante), M. Alexandre Fournier (Vice-Président du numérique) et Mme Karen Fiorentino (Vice-Présidente de la CFVU).

Les projets ont été examinés et classés en fonction d'un barème, communiqué dans le courrier qui a été transmis aux composantes et aux services, le 3 novembre dernier.

Critères assortis d'une note (5 items)

1. Contribution aux priorités du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation SRESRI et aux objectifs du SDVE Schéma Directeur de la Vie Etudiante UBFC sur 40 points.
2. Envergure et management (immigration territoriale, nombre d'étudiants bénéficiaires, l'interdisciplinarité, la mutualisation ou les cofinancements mobilisés sur 20 points.
3. Contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (égalité des chances et autres objectifs) sur 20 points.
4. Caractère innovant (démarche innovante, adaptation de nouveaux outils, réponse à de nouveaux besoins, la dimension non récurrente sur 20 points).
5. Bonus-contribution aux objectifs de l'uB (l'aide entre pairs et le bien-être étudiant) sur 10 points.

Priorités du SRESRI et les objectifs du SDVE

- l'amélioration des conditions d'étude, de réussite et de vie des étudiants ;
- le renforcement de l'accès aux études supérieures ;
- le renforcement de l'égalité des chances ;
- l'attractivité de l'enseignement supérieur ;
- l'optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études sur les campus ;

La subvention demandée peut être une subvention de fonctionnement et/ou d'investissement.

La condition demandée : le montant de la subvention régionale ne doit pas dépasser un plafond de 80 % du coût éligible du projet.

Projets éligibles

- les projets péri-universitaires (liés aux formations) et para-universitaires (liés aux conditions de vie étudiante) ;
- les actions ou ensemble d'actions de communication pour améliorer les conditions d'étude, de réussite et de vie des étudiants ;
- le renforcement de l'accès aux études supérieures, l'égalité des chances, l'attractivité et les partenariats des établissements ;
- les projets qui contribuent aux priorités du SRESRI et à la réalisation des objectifs de développement durable et dont le coût éligible est compris entre 8 000 € et 80 000 €.

Présentation des projets

Ces projets sont présentés dans l'ordre d'arrivée au PFVU, avec les points accordés pour chacun des items.

1/ Un premier projet soumis par le Pôle développement durable, qualité et pilotage : Il concerne le transport des étudiants des formations co-habilitées uB/UFC, entre les sites universitaires de Dijon et Besançon. Ce projet est présenté tous les ans. Il est financé par la Région, parce qu'elle y tient particulièrement. L'uB n'a donc aucun intérêt à le classer en tête de classement.

Les notes : Pour le 1^{er} item, il a été attribué 10 points, pour le 2^{ème} item : 10 points, pour le 3^{ème} item : 0 points, pour le 4^{ème} : 0 point et pour le 5^{ème} item : 0 point. Ce qui donne un total de 20 points /110.

2/ Un projet soumis par le Pôle documentation, projet « CHUT » : cohabitations d'usages tranquilles. Le projet est destiné à améliorer les espaces existants dans la bibliothèque Droit /Lettres pour démultiplier les usages et leur diversité. Il s'agit de traiter acoustiquement l'espace de 200 M² de la BU pour faciliter le travail en petits groupes et la mise en œuvre d'actions culturelles (expositions). Il s'agit aussi de valoriser des TD d'étudiants et de réaménager un second espace de 50 M². Les étudiants retrouveraient ce tiers lieu (Le Cube) avec du mobilier adapté au repos et aux micro-siestes des étudiants. Il servait de lieu de vie avant le COVID. Ce lieu était très plébiscité avant le COVID. Ce projet est classé 1/2 par le pôle documentation.

Les notes : Pour le 1^{er} item, il a été attribué 35 points, pour le 2^{ème} e item : 20 points, pour le 3^{ème} item : 10 points, pour le 4^{ème} item : 20 points et pour le 5^{ème} item : 10 points. Ce qui donne un total de 95 points /110.

3/ Un projet soumis par le Pôle documentation : Il concerne l'aménagement d'un espace de travail collaboratif et modulable innovant pour la BU de l'IUT de Dijon. Il s'agit de répondre aux nouvelles pratiques des étudiants, devant compléter les investissements déjà réalisés par le pôle documentation en 2019 avec l'installation de tables électrifiées, de chaises hautes, de box collaboratifs. Ce projet est classé 2/2 par le pôle documentation.

Les notes : Pour le 1^{er} item, il a été attribué 20 points, pour le 2^{ème} item : 10 points, pour le 3^{ème} item : 5 points, pour le 4^{ème} item : 0 point et pour le 5^{ème} item : 10 points. Ce qui donne un total de 45 points /110.

6/ Un projet soumis par le Pôle culture : l'Athéneum est un lieu de médiation culturelle favorable à l'insertion sociale et professionnelle des étudiants. En fait, ce projet soutient lui-même, trois projets : un café culturel, l'accompagnement d'étudiants pour la mutualisation de projets culturels et le festival « Novosonic ». Ce projet est classé 1/4 par le pôle culture.

Les notes : Pour le 1^{er} item, il a été attribué 30 points, pour le 2^{ème} item : 15 points, pour le 3^{ème} item : 5 points, pour le 4^{ème} item : 0 point et pour le 5^{ème} item : 10 points. Ce qui donne un total de 60 points /110.

7/ Un projet soumis par le Pôle culture : pour un patrimoine universitaire inclusif. Il s'agit d'une série d'actions de valorisation destinées à mieux faire connaître le patrimoine universitaire, à favoriser la mixité sociale et à lutter contre l'isolement. Ces actions vont s'appuyer sur des étudiants de biologie. Ce projet est classé 3/4 par le Pôle culture.

Les notes : Pour le 1^{er} item, il a été attribué 35 points, pour le 2^{ème} item : 10 points, pour le 3^{ème} item : 10 points, pour le 4^{ème} item : 20 points et pour le 5^{ème} item : 10 points. Ce qui donne un total de 85 points /110.

8/ Un projet soumis par le Pôle culture : il s'agit d'un projet de 4 séances de speed dating scientifique au profit de jeunes chercheurs d'UBFC entre juin 2023 et juillet 2024. Ce projet est classé 2/4 par le Pôle culture (déjà été financé deux fois).

Les notes : Pour le 1^{er} item, il a été attribué 15 points, pour le 2^{ème} item : 5 points, pour le 3^{ème} item : 5 points, pour le 4^{ème} item : 0 point et pour le 5^{ème} item : 5 points. Ce qui donne un total de 30 points /110.

9/ Un projet soumis par le Pôle culture intitulé « Webséries vies étudiantes » : il s'agit d'une websérie de 8 portraits de jeunes chercheurs à destination des étudiants de licence, masters et de lycéens. C'est un projet qui a été présenté en 2019, 2020, 2021 et financé à chaque fois. Ce projet est classé 4/4 par le Pôle culture.

Les notes : Pour le 1^{er} item, il a été attribué 10 points, pour le 2^{ème} item : 5 points, pour le 3^{ème} item : 5 points, pour le 4^{ème} item : 0 point et pour le 5^{ème} item : 5 points. Ce qui donne un total de 25 points /110.

10/ Un projet soumis par le SUAPS intitulé « La réussite universitaire pour toutes et tous en sérénité ». C'est un projet qui soutient la CSE (commission solidarité étudiante). C'est un service récent de l'université qui vient en aide aux étudiants, rencontrant des problématiques au niveau alimentaire, logement... La CSE a déjà sorti plusieurs dizaines d'étudiants de la rue. L'an dernier ce projet avait été classé en 2^{ème} position par l'uB et il avait été écarté par la Région. La Région avait financé quasiment tous les autres projets classés, estimant que s'agissant de social, il valait mieux retenir les projets du CROUS. Cette année le projet insiste bien sur le fait qu'il ne s'agit pas de remplacer les actions du CROUS. Au contraire, il s'agit de venir en complément de ce qui est déjà offert.

Les notes : Pour le 1^{er} item, il a été attribué 40 points, pour le 2^{ème} item : 20 points, pour le 3^{ème} item : 20 points, pour le 4^{ème} item : 20 points et pour le 5^{ème} item : 20 points. Ce qui donne un total de 110 points /110.

11/ Un projet soumis par l'UFR Lettres intitulé « Re-creation » : il s'agit de favoriser la résilience, le mieux-être et l'insertion des étudiants en exil. Ce projet concerne le DU Passerelle. Il concerne les actions proposées pour améliorer le bien-être étudiant en suivant deux voies privilégiées : la médiation artistique pour les étudiants du DU, assuré par des intervenants en médiation interculturelle. L'idée est de permettre à ces étudiants de découvrir le mode de vie à la française. L'autre piste est l'instauration de groupes de parole « ma vie, ma santé » : ateliers hebdomadaires sur 15 semaines assurés par un psychologue interculturel et un doctorant. Il est important de préciser que le DU a dû faire face à un afflux d'étudiants ukrainiens fuyant leur pays et se trouvant dans des situations difficiles sur le plan psychologique.

Les notes : Pour le 1^{er} item, il a été attribué 40 points, pour le 2^{ème} item : 10 points, pour le 3^{ème} item : 20 points, pour le 4^{ème} item : 10 points et pour le 5^{ème} item : 10 points. Ce qui donne un total de 90 points /110.

Deux projets non retenus

4/ Un projet soumis par le PFVU, déposé par Mme Capucine Yvenat, atelier Art'Muse, il s'agissait de proposer des ateliers d'art en complément de l'offre déjà présente grâce au Pôle culture. Le projet prévoit la mise en œuvre de 110 ateliers d'art sur un an et demi, après les journées de cours. L'idée du projet est très intéressante. C'est un projet qui serait susceptible de lutter contre l'isolement des étudiants, qui favoriserait leur bien-être (intérêt de l'art thérapie). Cependant, le montage du dossier pose problème. En effet, le service porteur est le PFVU. Mais ce n'est pas le bon service, il n'est pas apte à encadrer les ateliers prévus. Par ailleurs, il n'y a pas de précision sur l'origine des 20 % restant du budget. Il est seulement mentionné uB. Rien n'a été prévu vis-à-vis de la CVEC et le PFVU ne peut pas prendre en charge ces 20 % restant.

La commission a décidé de ne pas classer ce projet, mais de le conserver. Une piste serait de l'intégrer à l'EPE (Etablissement Public Expérimental) en construction ou éventuellement une expérimentation via une association étudiante pour obtenir un financement via la commission FSDIE.

5/ Un projet soumis par l'IUT Le Creusot : un Escape Game : cyber sécurité (sécuB) : l'objectif de ce projet est de sensibiliser les étudiants à la problématique de la cybersécurité avec la mise en place d'un Escape Game. Le problème vis-à-vis de ce projet est qu'il ne concerne pas la vie étudiante à proprement parler (para universitaire/péri universitaire). Il est plus proche d'une demande d'équipements numériques (il s'agit essentiellement d'achats de tablettes). Il a donc été également décidé de ne pas classer ce projet.

Classement final des projets

- SUAPS : CSE 110/110
- Pôle documentation « CHUT » : 95/110
- UFR Lettres « Re-création » : 90/110
- Pôle culture « pour un patrimoine universitaire inclusif » : 85/110
- Pôle culture « l'Athéneum lieu de médiation culturelle » : 65/110
- Pôle documentation « aménager un espace de travail collaboratif et modulable » : 45/110
- Pôle culture « Webséries vies étudiantes » : 35/110
- Pôle culture « speed dating scientifiques » : 30/110
- Pôle développement durable « transports Dijon-Besançon » : 20/110

La Vice-Présidente précise que ces notations ne sont pas communiquées à la Région. Le total du financement demandé à la Région s'élève à 260 126 euros. Au vu de ce qui a été décidé les années précédentes, l'uB se veut relativement optimiste. Les sommes demandées sont plus modestes que celles demandées l'an dernier.

Madame Fiorentino précise que cette organisation est exceptionnelle cette année, elle est due à l'annulation du conseil d'administration. Dès l'an prochain, on reviendra au fonctionnement normal. Les projets non classés ne sont pas transmis à la Région.

- Equipements pédagogiques et numériques

L'an dernier, la Région avait financé au niveau BFC, 27 projets au total pour un montant de 944 000,34 euros. L'uB avait obtenu 365 129 euros, quasiment 40 % de l'appel à projets pour la Région BFC. Les critères sont les mêmes que pour l'AAPVE appel à projets vie étudiante. Une différence est au niveau du financement, la fourchette de financement éligible est comprise entre 30 000 euros et 120 000 euros. Au niveau de la procédure, le fonctionnement est le même que pour l'AAPVE (même date de dépôt, mêmes réunions).

Sur les 15 projets présentés, 2 n'ont pas été retenus :

- Il s'agit pour le premier d'un **projet de l'IUT de Dijon-Auxerre** en priorité 2/2 intitulé « virtualisation des postes de travail des étudiants ». Il n'a pas été retenu pour des raisons techniques et stratégiques.
- Un projet déposé **par le CIPE** intitulé « tuteur IA », a été non retenu pour des raisons financières (budget trop important).

Présentation des 13 projets classés

A partir de cette année, la notation est la même que celle de la vie étudiante.

1/ UFR sciences de santé avec un projet intitulé « du corps au pixel » est arrivé en première position avec 103 points. Il est ex-aequo avec celui du **Pôle logistique** qui réunit **les 5 UFR du bâtiment Droit, Lettres et l'IAE** avec un projet intitulé « création d'un amphithéâtre à la pointe de la technologie numérique, permettant une pédagogie innovante » (aussi classé en première position avec 103 points).

2/ IUT Dijon-Auxerre priorité 1/2, avec un projet intitulé « acquisition d'une tour à commande numérique ». Il est arrivé en 2^{ème} position avec 96 points.

3/ l'IAE avec un projet intitulé « implantation d'une salle immersive, co-modale et de simulation à l'IAE Dijon ». Il est arrivé en 3^{ème} position avec 94 points.

4/ UFR STAPS avec un projet intitulé « borne de captation vidéo autonome, simulation orale et CV vidéo ». Il est arrivé en 4^{ème} position avec 93 points.

5/ INSPE avec un projet intitulé « rendre les cours interactifs et collaboratifs au service des compétences du XXI^e siècle et d'un usage raisonné du numérique ». Il est arrivé en 5^{ème} position avec 92 points.

6/ IUT du Creusot GMP priorité 1/3 avec un projet intitulé « introduction d'un mode de fonctionnement hybride au sein du Département Génie Mécanique et Productique, dans le cadre des BUT, grâce aux outils de réalité virtuelle et de réalité augmentée de la plateforme Dassault Systèmes ». Il est arrivé en 6^{ème} position avec 90 points.

7/ l'ESIREM avec un projet intitulé « développement de la pédagogie par projet en IoT et Cybersécurité à l'ESIREM ». Il est arrivé en 7^{ème} position avec 86 points.

8/ UFR sciences humaines avec un projet intitulé « constitution d'un parc informatique de pointe et actualisation du matériel pédagogique professionnalisant en licence et master de psychologie ». Il est arrivé en 8^{ème} position avec 83 points.

9/ Le Centre Condorcet avec un projet intitulé « équipement d'une salle innovante pour le travail collaboratif en distanciel ». Il est arrivé en 9^{ème} position avec 81 points.

10/ UFR sciences et techniques avec un projet intitulé « modernisation des TP de vision industrielle, microprocesseur et de l'IA (Intelligence Artificielle) ». Il est arrivé en 10^{ème} position avec 71 points.

11/ IUT du Creusot MP priorité 2/3 avec un projet intitulé « déploiement de nouveaux logiciels d'analyse dans la caractérisation des structures et priorités des matériaux ». Il est arrivé en 11^{ème} position avec 70 points.

12/ IUT du Creusot TC priorité 3/3 avec un projet intitulé « laboratoire numérique pour la création de marque *opération culture marque*. Quand les étudiants créent leur propre marque et la cultive en 3D ». Il est arrivé en 12^{ème} position avec 69 points.

Il est précisé que cela a été calculé par rapport au financement de l'an dernier, soit 40 % du financement des appels à projets l'année dernière, pour avoir une évaluation. Les 6 ou 7 premiers classés dans cet appel à projets ont une chance d'être retenus par la Région.

Le montant total des projets s'élève à 1 066 222 euros et le financement demandé à la Région est de 533 011 euros (soit 50 % Région et 50 % établissement en central).

L'année prochaine, le pôle finances va établir un classement par porteur de projets / UFR sur les précédentes années (de 2019 à 2023). Cela permettra de faire un « bonus-malus » l'année prochaine, en fonction des UFR et afin de rééquilibrer le classement qui sera proposé.

Echanges divers

- M. Imhoff pose la question de la méthodologie (les critères pour chaque projet). La méthodologie poursuivie est la même que celle présentée précédemment par Mme Fiorentino. Il souhaiterait connaître les éléments qui pourraient aider les porteurs de projets à déposer un « bon dossier ». Il souhaiterait avoir un tableau avec les items. En tant qu'élus, ils ne disposent seulement de l'information finale sans avoir le détail de l'information.

- Mme Fiorentino précise que les critères ont été adressés aux Directeurs de composantes et de services, pour le dépôt de ces appels à projets. Un tableau avec les critères sera envoyé aux élus (un tableau avec les critères et chaque note/critère).

En ce qui concerne les AAP, elle explique qu'il y a un important volet technique et qu'il y a des échanges entre les services et les composantes, sur les aspects techniques et financiers.

Il est expliqué qu'entre le moment où les dossiers sont déposés et la commission, des échanges très techniques ont lieu quasiment jusqu'à la dernière minute (entre le 9 janvier et le 27 janvier). Les dossiers sont très mouvants jusqu'au dernier moment, pour pouvoir les traiter techniquement et stratégiquement, avant d'établir un pré-classement proposé ensuite en CA.

M. Faenzi insiste sur le fait que la procédure paraît peu transparente et les choses n'ont pas évolué dans ce sens (accès aux dossiers complets...).

Pour le prochain classement, il sera mis à disposition les dossiers sur le *Cloud*. Il est également demandé de les communiquer aussi aux Directeurs de composante et services pour la réunion de présentation.

Il est précisé que lorsque les dossiers sont déposés sur la GED, il y a des dossiers qui sont retirés, remodifiés et redéposés entre le 9 et le 27 janvier. Il faut en tenir compte, c'est très mouvant entre la date officielle de fin de dépôt et le classement réel (commission du 27 janvier). Il est évoqué l'idée de former un groupe de travail d'élus, qui puisse suivre le processus de plus près.

- Soutien aux initiatives des associations étudiantes (SIAE)

M. Roulliat, Vice-Président à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant explique que les projets sont déposés auprès de la commission FSDIE, assurée par Mme Herrscher du BVE. Cela permet aussi d'accompagner les associations sur la construction de leurs projets.

L'association étudiante doit construire son projet sur la fin de l'année 2022, pour que tout soit déposé sur une commission qui a eu lieu mi-janvier. C'est ensuite voté dans les instances, une réponse de la Région est attendue autour de début juillet. Les conventions ne peuvent être signées qu'à partir du mois de septembre

Le bureau associatif a changé. Les justifications peuvent aller jusqu'à deux ans après le dépôt. Il y a trois bureaux d'associations d'étudiants. Suivre sur trois ans les finances est parfois extrêmement complexe.

Des demandes de changement de système ont été faites auprès de la Région. La Région refuse, préférant attendre la construction du schéma territorial de la vie étudiante. C'est la raison pour laquelle il y a très peu de demandes. Globalement, ce sont toujours les mêmes associations qui ont la capacité de réussir.

Sur les cinq projets qui ont été déposés, trois ont été retenus et classés.

Deux projets non retenus dans le cadre du SIAE 2023

- le 1^{er} projet proposé par **l'AT'Sciences**, il s'agit d'une association de tutorat pour les étudiants en L1 de SVTE. La plupart des dépenses présentées pour l'AAP étaient inéligibles au vu du règlement d'intervention et inéligibles au FSDIE. Il a été décidé de ne pas classer le projet. En contrepartie il a été proposé de rentrer sous format de convention exceptionnelle avec l'université. Cela permettra à l'uB une prise en charge à 100 %.

- le 2^{ème} projet est un projet proposé par **la FEBIA**, autour de paniers de légumes étudiants, avec comme partenaire le chantier de réinsertion de Quetigny. Le panier passe de 12 euros à 5 euros /étudiant. L'association n'était pas prête pour déposer le dossier (manque des devis, des justificatifs). L'association posera un dossier l'année prochaine.

Trois projets retenus et classés

- **un projet déposé par l'Adexpra** (Radio Dijon Campus), l'association reprend son activité principale la radio. Elle reprend des missions de proximité avec les étudiants et sur des thématiques de partenariat (acteurs du monde de la musique, culturel). Des émissions sur la thématique des luttes contre les violences sexistes et sexuelles sont aussi prévues. Le budget total est de 127 955 euros, une partie de fonds propres s'élève à 20 720 euros, une partie de subventions FSDIE accordée à hauteur de 18 750 euros, une demande de subvention SIAE de 30 000 euros et autres soutiens financiers à hauteur de 58 485 euros.

- **un projet avec l'ARAM**, il s'agit de l'association du DU FLE, qui est sur une programmation sur l'année universitaire 2023/2024. Elle permettra d'avoir plusieurs temps (intégration, accueil, de liens sociaux pour les étudiants du DU). Le budget total est de 14 989 euros, une partie de fonds propres s'élève à 3 689 euros, une partie FSDIE de 2 800 euros, une partie autres soutiens financiers de 1 500 euros et demande auprès de la Région de 7 000 euros.

- **un projet avec l'ADGIC** du Creusot, autour des journées de la robotique 2023. C'est une programmation sur deux jours, avec différentes activités (participation des étudiants et ouverture sur le territoire à destination des citoyens de Dijon comme des lycéens et collégiens). Des conférences avec des personnalités sont prévues. Un projet autour de la construction d'un robot, avec une remise de prix à la fin. L'objectif est de faire rayonner la formation et de créer du lien entre le secondaire et les étudiants du supérieur. Le budget total s'élève à 60 125 euros, une partie de fonds propres est de 9 473 euros, une demande de FSDIE est de 22 326 euros, autre soutien de l'uB est de 2 000 euros, une partie d'autres soutiens financiers à hauteur de 4 000 euros et une demande auprès de la région de 22 326 euros.

Au total, la partie subvention / FSDIE et uB s'élève à 45 876 euros et la demande auprès de la Région s'élève à 59 326 euros. Ces projets ont été validés en commission FSDIE.

Exceptionnellement, il n'y aura pas de vote pour ces classements, pour les trois AAP. Un tableau sera adressé avec les notes, pour les deux premiers AAP.

3. Compte-rendu des travaux de la Commission de la vie de l'étudiant du 25/01/2023 et de la Commission FSDIE du 19/01/2023

Commission de la vie de l'étudiant du 25/01/2023

M. Roulliat rappelle que c'est une commission qui a pour rôle de suivre les associations étudiantes, sur le volet labellisation et délabellisation des associations. Elle gère aussi l'attribution de locaux au niveau de l'université. Plus largement, c'est aussi un lieu d'échanges autour des politiques de vie associative, qui sont menées par la Gouvernance et les membres de la commission.

A la demande des associations de la vie étudiante, un dispositif a été mis en place. Toutes les associations qui ont un financement de la part de l'université, de la commission FSDIE et des associations qui organisent des événements d'intégration, ont l'obligation de poser une notice de sécurité auprès de l'université. Cette notice est instruite par le service hygiène et sécurité et le BVE. Cette notice est ensuite validée par le DGS (Directeur Général des services). Dans ce dossier-là, il y avait la demande d'avoir la formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1). Cela était lourd pour plusieurs associations.

Avec le service hygiène/sécurité, un travail a été fait pour déployer une autre formation « *le geste qui sauve* ». Le choix a été fait de passer par la Croix-Rouge, c'est une formation plus courte de deux heures. Elle est déployée auprès de toutes les associations. L'idée est d'inciter toutes les associations, à avoir au moins deux personnes formées dans le bureau. La formation est prise en charge par l'université, cela ne coûte rien aux associations. Une programmation des formations est prévue par le BVE en lien avec la croix rouge.

M. Roulliat reviendra sur Le schéma directeur de la vie étudiante, lors d'une prochaine CFVU.

La CVE Commission de la Vie Etudiante a eu à se prononcer sur **2 demandes de labellisations**

- **la COD 21** Corporation des étudiants en Odontologie de Dijon la section odontologie a ouvert à l'uB en septembre 2022 et l'association a été créée le 20 octobre 2022. Elle a reçu un avis favorable de la part de la commission, pour devenir labellisée.

- **l'Association ADRHFP** est destinée à faire connaître le master DRHPF direction des ressources humaines de la fonction publique, elle est rattachée à l'UFR DSEP. Cette association créée en 2019 avec le COVID, a connu un lancement difficile. Elle est reprise cette année 2022/2023 avec un projet pour l'an prochain et surtout un axe sur la mise en valeur de ce master, qui est rare en France.

Points d'étape

Chaque année, un point d'étape est fait après la labellisation, sur le fonctionnement des associations labellisées suivantes :

- avec **l'OPEIF** Organisation pour la Promotion d'Echanges Inter-Facultés de l'UFR de santé. Elle consiste à réaliser des échanges entre les étudiants de médecine de Dijon et les étudiants de Lomé au Togo. Elle propose des stages entre le CHU et la faculté de Dijon. L'avis est favorable.

- avec **l'ABEH Association Bourguignonne des Etudiants en Histoire**. Cette association prend la suite d'une association qui existait déjà et qui était en perte de vitesse. Actuellement, l'association compte environ 80 adhérents avec un bon fonctionnement. L'avis est favorable.

- avec **l'association des étudiants AES au Creusot (AAC)**. Elle est particulièrement dynamique et propose beaucoup d'activités (visite de l'assemblée nationale avec la rencontre de François Hollande). Cela permet un rayonnement de la filière au niveau du territoire. Un avis favorable a été rendu.

3 demandes de délabellisation (retrait du label aux associations)

Les associations suivantes perdent tous leurs avantages (locaux, financements...)

- **l'association AEHD** était une ancienne association d'histoire, elle n'avait plus d'activité, ni de bureau étudiant.

- **l'association ARTEMIS** de l'INSPE et de l'institut Diderot n'a plus réalisé de démarches depuis plus de deux ans, ni d'activité.

- **les associations PAD et ADMA** (autour du numérique et jeux vidéo). C'est l'association PAD, qui a fait la demande de délabellisation. Elle n'avait plus de bureau d'étudiants. L'ADMA est une association autour du manga et de

l'univers asiatique, elle a aussi demandé sa délabellisation. Ces deux associations ne comportent plus d'étudiants, mais des anciens étudiants et des personnels administratifs.

Commission FSDIE du 19/01/2023

M. Roulliat présente 18 dossiers de demandes de subventions. Le montant total s'élève à 43 147,77 euros dont 33 129,11 euros ont été accordés. 15 projets ont reçu un avis favorable et trois une décision de report.

Les associations avec un avis favorable

- **ESN InsiDijon Erasmus**, pour un voyage à Beaune, avec une demande de 472 euros.
- **Junior Agence T2M**, pour un voyage culturel en Belgique avec une demande de 3 179,25 euros.
Un volet social a été pris en compte, avec des tarifs réduits selon les échelons boursiers.
- **Junior social LEACA**, avec le gala LEACA 2022, pour une demande de 818 euros. Il a été accordé 318, 89 euros, à cause d'un devis non conforme.
- **Le Groupe naturaliste universitaire de Bourgogne**, pour un projet « prospection salamandres ». Il s'agit d'un projet très bien construit, qui revient chaque année, pour des sommes extrêmement modestes. La demande est de 27,72 euros (frais de déplacement).
- **ESN InsiDijon Erasmus**, pour un voyage à Lyon avec une demande de 985 euros.
- **InterCultural Association**, pour une sortie à l'opéra pour voir « Stiffelio », pour une somme modique de 22 euros.
- **Organisation pour la promotion des échanges inter-facultés**, pour un échange inter-faculté France-Togo, avec une demande de 4 500 euros.
- **Association des étudiant.e.s sage-femmes de Dijon**, sur le financement des frais d'inscriptions aux événements nationaux de l'ANESF, pour une demande de 360 euros.
- **Gala ESIREM** pour le gala de 2023, avec une demande de 7 553,43 euros.
- **Association des jeunes médecins généralistes de Bourgogne** pour un week-end de ski en janvier, avec une demande de 3 498,724 euros.
- **Corpo des étudiants en Droit de Bourgogne**, pour le projet « un mois, un esprit », pour une demande de 3 604 euros.
- **Association Dijonnaise pour l'Action Humanitaire**, pour un projet de solidarité internationale à Madagascar, avec une demande de 8 000 euros.
- **STOCK** association orchestre étudiant, pour un concert chœur et orchestre en 2023, avec une demande de 780 euros.
- **Les initi'arts**, pour un séjour culturel à Paris et stage de hip-hop, avec une demande de 600 euros.
- **Le Groupe naturaliste universitaire de Bourgogne**, pour une sortie chiroptères, avec une demande de 16,65 euros.

Les associations avec une décision de report

- **Association des étudiants de master 2 juriste des collectivités territoriales**, pour l'organisation d'un séminaire universitaire et institutionnel à Rome, pour une demande totale de 6 151 euros. La commission a appris que l'association avait fait une demande de prise en charge à 100 % du projet auprès du SEFCA. Le SEFCA s'est mis depuis peu, à faire du financement pour les associations étudiantes. La commission se coordonnera prochainement avec le SEFCA, pour statuer sur la manière de compléter le financement de la vie associative. Le dossier est placé en report, le temps d'éclaircir la situation.
- **Jurivision** pour le financement d'un repas pour les intervenants lors de leur colloque annuel (sur le thème de la compliance). Plusieurs anomalies ont été relevées sur le dossier : la demande est à hauteur de 100 % et non pas de 50 % prévus par le règlement de la FSDIE. Le dossier est aussi incomplet, il manque le justificatif des dépenses.
- **ISAT Performance** pour l'ISAT Performance Championship 2023, pour une demande de 2 000 euros. Il manque la plupart des devis, le dossier demande à être consolidé.

Pour cette 1^{ère} commission de l'année, il a été accordé 33 129,11 euros. Pour rappel, les fonds FSDIE sont issus de la CVEC et s'élèvent à 400 000 euros/an.

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable à l'unanimité | |
| | Membres élus présents ou représentés : 25 | Suffrages exprimés : 25 |
| | Ne prend pas part au vote : ___ | Contre : ___ |
| | Abstention : ___ | Pour : 25 |

4. Accès en Master 1 : vote des capacités offertes limitées (COL), modèle d'arrêté pour la constitution des commissions d'examen des candidatures en M1

Pour rappel, **les CAL** : c'est la capacité globale sur le master. Cela comprend les places ouvertes en M1 + les places correspondant aux redoublants, aux étudiants internationaux, aux validations d'acquis.

Les COL sont soumis au vote aujourd'hui, il s'agit des capacités d'accueil qui vont figurer explicitement, sur le portail monmaster.gouv.fr. Ces capacités seront vues par les étudiants sur ce portail pour postuler en M1.

Une vérification a été faite entre les CAL capacités votées à la dernière CFVU et les COL proposées sur le portail. Dans l'ensemble, c'est cohérent, il y a quelques petits changements voulus par les équipes.

Echanges divers

Une remarque est faite concernant les formations à distance de certaines offres de formation (en lettres et en sciences de l'éducation à l'INSPE). Est-ce que les étudiants qui s'inscrivent à distance en master doivent passer par le portail ou pas ? Ce sont des publics différents (ni de la formation initiale, ni de la formation continue). Les étudiants qui s'inscrivent dans ces cours-là en plus de leur activité, s'autofinancent. Le risque est de tarir le vivier si on les fait passer cette année directement sur le portail. Peut-être faudrait-il avoir une forme hybride cette année ? La politique est que l'on souhaite centraliser le plus de choses. Les discussions ne sont pas tout à fait abouties sur ce point. Faut-il trancher pour ces étudiants à distance définitivement ou est-ce qu'une étape intermédiaire est nécessaire ?

Il y a eu une réunion le 8 février. Pour le Ministère, cela ne pose pas de souci de pouvoir mettre une formation en mettant 'à distance' dans le portail. Si c'est un public spécifique, il est possible de demander des pièces spécifiques. Ce qui pose le plus de difficultés, c'est le calendrier. Dans les discussions, l'UFR Lettres est plutôt opposée et pense que cela va faire un « appel d'air », avec beaucoup d'étudiants qui ne seront pas « éligibles » à la distance. Il risque d'y avoir beaucoup de demandes.

Mme Delaunay répond que cela doit être une décision de l'établissement. Il est précisé que les candidats ne passent pas par e-candidat. Beaucoup d'étudiants aimeraient depuis le COVID, faire leur formation à distance. Mais pour pouvoir suivre une formation à distance, il faut répondre à des critères spécifiques.

Pour l'UFR Lettres, il n'y a pas de capacité formelle. S'il y avait plus de 50 étudiants, ce serait difficile de suivre tous les mémoires. Le Master 1 peut être fait sur 3 ou 4 ans, car ils achètent des unités.

Deux questions sont posées. Pour les masters internationaux, notamment ceux en anglais (UFR langues et IAE), est-ce que ce sera toujours la procédure e-candidat qui sera mise en place ? A l'inverse pour certains masters, il y a une capacité CAL équivalente à la capacité COL. Or dans ces masters, il y a parfois un recrutement à l'international. Est-ce que c'est bloquant, au niveau juridique à l'uB, s'il y a 0 capacité qui a été acté pour des publics hors mon master alors que ce sont des masters qui recrutent en dehors de la plateforme ? Imaginons que ces masters aient bien recruté le nombre de candidats prévus par la COL. Madame Delaunay répond qu'à la hausse, cela ne pose pas de problème. Il est possible d'aller au-delà de cette COL qui a été définie. Il sera possible d'affiner l'année prochaine.

Mme Morlaix répond que pour les étudiants internationaux, e-candidat est conservé. Les candidats étrangers ayant validé leur licence en France postulent sur mon master ou e-candidat suivant le type de Master. Pour ces Master- là, il y a des problèmes de calendriers (par exemple le Master Forthem). Faudra-t-il faire voter des calendriers de candidature pour ces masters qui ne rentrent dans rien ? Pour ceux-là, aucune gestion particulière n'est prévue.

Sous réserve de l'harmonisation pour les formations à distance, il est proposé de voter sur les capacités COL et également sur l'arrêté de composition.

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable à l'unanimité | |
| | Membres élus présents ou représentés : 23 | Suffrages exprimés : 23 |
| | Ne prend pas part au vote : ___ | Contre : ___ |
| | Abstention : ___ | Pour : 23 |

5. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 23 janvier 2023

5.1. Projets internationaux

M.George du pôle international présente six projets internationaux pour approbation - **Cf. annexe 1**

Quatre Projets d'échanges créditeurs (non-diplômants) – Quatre renouvellements d'accords

- Un projet de partenariat avec l'Universidad National de La Plata en Argentine, il permet aux étudiants du Département TC de Dijon-Auxerre de participer à des séjours d'échanges.
- Un projet avec le Collège Cégep Heritage (Collège d'Enseignement Général et Professionnel) au Canada. Il permet aux étudiants du Département GACO de Dijon-Auxerre de participer à des séjours d'études.
- Un projet avec le collège de Maisonneuve (similaire au Cégep) au Canada. Il permet aux étudiants du Département GACO de Dijon-Auxerre d'échanger des étudiants pour des séjours d'échanges de 6 mois ou 1 an.
- Un projet avec le collège Rangsit University en Thaïlande. Il permet aux étudiants du Département TC de Dijon-Auxerre de participer à des séjours d'études.

Un projet à des fins scientifiques, avec l'université d'Antsirananana à Madagascar. Il s'agit d'un établissement avec lequel le Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) de l'uB souhaite coopérer. Ce projet vise à développer des actions de recherche, d'encadrement doctoral et d'encadrement pédagogique à des fins de recherche dans des domaines liés à la pharmacognosie (propriétés médicinales de certaines plantes).

Un projet Consortium agreement, il s'agit de la mise en place d'un accord entre l'uB et les huit partenaires européens, membres de l'Alliance *Forthem*. L'alliance a été créée initialement en 2019, avec sept membres et depuis 2022, il y a neuf membres. C'est un renouvellement d'accord, qui précisera les différentes règles entre les membres, notamment sur le plan de la Gouvernance, du budget et des études. Cet accord sert de support à la convention de subvention qui est signée entre la Commission Européenne et l'uB. L'uB est coordinatrice de ce projet pour les quatre années à venir.

Pour Compte-rendu

- **La campagne « études en France »** poursuit son cours. Il s'agit de la campagne de candidatures pour les étudiants internationaux issus de 67 pays à travers le monde (pays à fort contingent) qui souhaitent venir étudier en France. La structure est administrée par le Ministère de l'enseignement supérieur avec le Ministère des affaires étrangères en France. Les étudiants doivent passer par cette plateforme de candidatures. La plateforme est ouverte depuis le mois d'octobre, dans 95 % des pays la procédure est déjà terminée. Une petite poignée de pays peuvent encore candidater. Actuellement, 25 000 candidatures ont été reçues. Les espaces campus France doivent donner les résultats de leurs évaluations avant le 31 mars. Les établissements auront jusqu'à mi-mai pour donner leur réponse.

- **Bilan de la campagne de candidatures du programme aux bourses d'excellence Eiffel** : elle permet à des étudiants étrangers de master et de doctorat de bénéficier de bourses d'excellence. Les candidats étrangers de tous les pays du monde peuvent y candidater. Huit dossiers ont été retenus par les Responsables de diplômes de master uB dans différents départements. Les résultats sont attendus pour début avril.

Actualités internationales

Concernant le séisme en Turquie et en Syrie, il est précisé qu'il n'y avait pas d'étudiants en Syrie, ni dans l'est de la Turquie. En revanche, il y a des étudiants qui sont du côté d'Istanbul qui feront l'objet d'une attention particulière. Les autorités turques ont décidé certaines mesures, notamment que tout le prochain semestre se passerait à distanciel dans tout le pays. Cela permettra de libérer les résidences étudiantes pour accueillir les familles déplacées (sans logement) suite au séisme. C'est aussi une année d'élection et M. Erdogan est annoncé perdant, par

conséquent, il faut éviter les rassemblements d'étudiants. Les étudiants devront faire leur cours à distance, ceux qui souhaitent rentrer le pourront. Dans certains établissements, les examens seront en présentiel.

| | | |
|----------------------|--|---|
| Avis CFVU | Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 22 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __ | Suffrages exprimés : 22 Contre : __ Pour : 22 |
|----------------------|--|---|

5.2. Offre de formation – session 2023

Au début de l'année, l'uB a décidé de geler son offre de formation, jusqu'à la prochaine accréditation sauf exception. Deux exceptions sont examinées aujourd'hui : l'une est une demande insistante, un ordre du Rectorat pour le parcours et l'autre concerne un parcours de la mention Métiers de la GRH Assistant. Il s'agit d'un parcours qui était déjà Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) prêt l'an dernier et qui aurait dû passer lors de la dernière CFVU de l'année. Il a été retardé pour finaliser certains aspects, notamment financiers. C'est la raison pour laquelle, il arrive à ce stade de l'année.

- Ouverture Licence - Sciences de l'éducation - Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) - Université de Bourgogne / Lycée Alain Colas - site de Nevers : présentation, capacité d'accueil, attendus locaux et critères généraux d'examen des vœux

Mme Geraldine Farges rappelle que les premiers parcours PPPE Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles, ont ouvert au niveau national, à la rentrée 2021. Le principe des PPPE est d'associer des enseignements en lycée et à l'université, pour préparer au professorat des écoles.

Pour l'uB, Le PPPE est présenté comme un parcours spécifique de licence, qui donne lieu à l'issue des trois années à une licence sciences de l'éducation (180 crédits ECTS). Il comporte des enseignements de culture générale et d'approfondissements de disciplines dispensés au lycée. Il comporte aussi, des enseignements adossés à la recherche, dispensés à l'uB et des stages d'observations chaque année.

C'est une formation nouvelle, qui va ouvrir à la rentrée 2023 et qui sera adossée à la licence EFEC.

La licence EFEC (Education Formation Enseignement Culture) est proche du PPPE dans son fonctionnement. Ce PPPE va se dérouler sur le site Nevers, le lycée Colas de Nevers accueillera le PPPE. Des rencontres ont déjà eu lieu entre les Responsables du site de Nevers et les Responsables du lycée Alain Colas.

Schéma général du PPPE

Ce PPPE vise une universitarisation progressive, cela signifie :

- en 1^{ère} année de licence, 75 % des cours sont dispensés en lycée, 25 % à l'uB.
- en deuxième année, 50 % des cours sont dispensés en lycée, 50 % à l'uB.
- en troisième année, 25 % des cours sont dispensés en lycée, 75 % à l'uB.

Pour la partie lycée

Les enseignements dispensés suivent un cahier des charges très précis. Il est donné par le Ministère de l'Education Nationale : 27 heures de cours en L1 auront lieu au lycée, avec des enseignements très cadrés. Les disciplines sont le français (étude de la langue et littérature), les mathématiques, EPS, histoire-géographie, sciences et technologie, langue vivante, arts plastiques et éducation musicale et un peu d'accompagnement individualisé (quelques heures / semaine).

Pour la partie université

Pour la L1, les 25% de temps d'enseignement dispensés à l'uB auront lieu en équipe au sein de l'INSPE. Pour la licence EFEC, il est proposé quatre modules d'enseignement, que les étudiants suivront : histoire de l'éducation, approche de la psychologie, introduction à la sociologie de l'éducation et histoire de la pensée économique en éducation.

La capacité d'accueil Parcoursup

Pour la session 2023, la capacité d'accueil totale proposée pour ce PPPE est de 30 étudiants.

Les critères généraux d'examen des vœux

Il a fallu en urgence, définir les critères d'examen des vœux des lycéens. Il a été décidé que les critères généraux d'examen des vœux des lycéens, seraient les critères actuellement appliqués pour la licence EFEC. L'examen des vœux se fondera à 75 % sur les résultats scolaires des lycéens ou des étudiants en réorientation.

Ces savoirs scolaires seront considérés :

- essentiels pour les notes obtenues en français et mathématiques ;
- très important pour les notes obtenues en philosophie, l'histoire-géographie, langues et pour les notes de spécialités et d'options ;
- 10 % des critères concerneront le savoir-être ;
- 10 % des critères concerneront la motivation, la cohérence du projet ;
- 5 % concerneront l'engagement, les activités et centres d'intérêts, les réalisations péries ou extra-scolaires.

Il sera possible en cours de cursus pour les étudiants, de se réorienter vers le cursus complet de la licence EFEC, qui est aussi une formation universitaire professionnalisante. Elle constitue aussi une autre voie préparatoire aux métiers de l'enseignement, qui ouvre sur le professorat des écoles également. La licence EFEC ouvre également sur le master en formation d'adultes, sur un master recherche en éducation et en formation, sur le master MEEF en encadrement éducatif, par exemple.

Echanges divers

Il est demandé si ce parcours PPPE était un parcours de la licence sciences de l'éducation ? Il est expliqué que ce n'est pas un parcours de la licence sciences de l'éducation. EFEC était le nom qui avait été donné en interne. Il s'agissait à l'époque de fédérer au sein de l'ESPE à l'époque, des équipes qui devaient travailler ensemble. Les PPPE peuvent être adossés à n'importe quelle licence (par exemple une licence de maths). Il ne s'agit pas vraiment d'un parcours de sciences de l'éducation. C'est comme un cycle préparatoire, moitié en lycée moitié à l'université. A la fin de ces trois années, les étudiants obtiennent la licence correspondante.

Ces parcours associent des enseignements au lycée et à l'université. A l'uB, le Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) est un parcours spécifique de licence. Il donne lieu à l'obtention d'une licence de sciences de l'éducation et est adossé à la licence EFEC.

Dans les PPPE qui sont déjà en place, il n'y a pas de compensation entre les notes du lycée et de l'université. C'est l'université qui a la maîtrise de l'évaluation et de la délivrance du diplôme. La présidence des jurys sera assurée par des personnes de l'université. Les jurys intégreront des personnes du lycée.

Mme Farges rappelle que c'est une demande voire un ordre du Rectorat que ce PPPE ouvre à la rentrée 2023. C'est une ouverture précipitée, dans le contexte de réforme des maquettes. Il est dommage que les étudiants qui vont rentrer en PPPE l'an prochain, n'aient pas tout de suite la nouvelle maquette de licence EFEC. En effet, Des changements sont à prévoir. Le nouveau paramétrage est déjà fait dans Parcoursup. La Vice-Présidente ajoute que c'est un dossier compliqué.

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable | |
| | Membres élus présents ou représentés : 22 | Suffrages exprimés : 15 |
| | Ne prend pas part au vote : __ | Contre : __ |
| | Abstention : 7 | Pour : 15 |

- Ouverture de la LP Métiers de la GRH : Assistant - site Le Creusot

Mme Granero Responsable de la formation, présente la LP Métiers de la GRH : Assistant - site Le Creusot. Elle explique le choix du site universitaire du Creusot, il comprend deux établissements de l'enseignement supérieur : l'IUT et le Centre universitaire Condorcet. Le Centre Condorcet accueille deux antennes délocalisées de l'uB : la

licence STAPS et la licence AES. Sur le site du Creusot ne sont dispensées que les deux premières années de la licence AES. Pour terminer leur cycle, les étudiants du Creusot doivent se rendre à Dijon ou dans une autre université. Ce qui conduit un certain nombre d'étudiants à abandonner pour des raisons financières.

Les objectifs de la formation

L'ouverture d'une troisième année répond notamment à cet objectif-là : permettre aux étudiants du bassin de terminer un cycle complet d'études. Un autre objectif permet de répondre aux besoins du bassin, en termes de recrutement au sein des services administratifs, des entreprises, des collectivités territoriales et des administrations déconcentrées. Au vu de la pénurie de candidats dans tous ces domaines, il est apparu nécessaire d'ouvrir une licence en alternance. Cela permet d'avoir des étudiants opérationnels à la sortie de cette formation et d'avoir une insertion professionnelle rapide pour les étudiants du bassin. Cette formation peut s'adresser aussi à un périmètre territorial plus lointain.

Echanges divers

- Au niveau de l'alternance, l'essentiel sera assuré par les collectivités territoriales. Il y a déjà trois promesses de contrats d'alternance avec des entreprises, ce qui est un bon départ. Les entreprises rencontrées disent qu'il y a beaucoup de masters en alternance. Par contre, elles recherchent plutôt des étudiants formés au niveau licence. Ce sont plutôt des profils de collaborateurs de chef de service qui sont d'avantage recherchés .

- une question est posée sur le choix de l'acronyme CCE Collaborateur Chief Exécutive. Cela pourrait desservir les étudiants, car ils vont travailler pour des administrations principalement et non des entreprises internationales.

Cet anglicisme a été choisi car il n'y a pas d'expression française comparable. Il fallait trouver une expression, permettant de montrer une formation cherchant à former non pas des chefs de service mais des profils très proches. Par ailleurs, il est précisé que c'est juste le parcours, la mention est Métiers de la GRH : assistant. Le véritable domaine d'accréditation de cette formation est celui du DEG Droit Economie Gestion et pas AES.

Mme Fiorentino ajoute que la licence professionnelle Métiers de la GRH : assistant reste une licence suspendue, elle sera ouverte à la prochaine offre de formation.

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable | |
| | Membres élus présents ou représentés : 22 | Suffrages exprimés : 21 |
| | Ne prend pas part au vote : __ | Contre : __ |
| | Abstention : 1 | Pour : 21 |

- Ouverture de formations à l'alternance

Il s'agit de l'ouverture de 14 formations à de nouveaux publics, soit en alternance, soit en apprentissage. Une liste de ces formations a été déposée dans le *Cloud* – Cf. **annexe 2**

Ces formations ouvriront à partir de la rentrée prochaine en alternance ou à l'apprentissage. Cela permettra de répondre à une demande, à la fois des entreprises et de potentiels étudiants. Cela permet aussi à l'uB de se positionner, par rapport au terrain occupé par les formations privées.

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable à l'unanimité | |
| | Membres élus présents ou représentés : 22 | Suffrages exprimés : 22 |
| | Ne prend pas part au vote : __ | Contre : __ |
| | Abstention : __ | Pour : 22 |

5.3. Conventions pédagogiques

Mme Fiorentino remercie les services du PFVU, qui assurent une instruction très fine de ces conventions.

- **Une convention entre Adexpra radio Dijon campus et l'uB** agissant pour l'UFR Lettres, dans le cadre du DU Passerelle-Etudiants en exil. Il s'agit d'une convention dessinée à obtenir l'appui technique et l'accès au matériel nécessaire, en vue de l'enregistrement et de la diffusion d'une émission de radio.

- **Une convention concernant l'ESIREM** pour l'accueil d'étudiants au lycée de Longchamp, pour des enseignements dans le domaine de la céramique. C'est une convention un peu tardive, car la période de formation était du 3 au 5 octobre dernier.

- **Une convention avec l'UFR Sciences de santé, département de Maïeutiques avec l'Institut Agro**, c'est une convention de réversion pour une intervention de 30 heures dans l'UE 4 santé publique.

- **Une convention entre l'ORECA et l'ISAT**, prévoyant l'accueil d'un étudiant de l'ISAT en stage, la participation de l'ORECA au forum entreprise de l'ISAT et des articles relatifs à la communication.

- **Une convention de subvention du département de la Nièvre** en faveur de l'uB, pour la création d'un BUT informatique à Nevers, déjà ouvert, d'un montant de 39 000 euros.

| | | |
|----------------------|--|---|
| Avis CFVU | Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 22 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __ | Suffrages exprimés : 22 Contre : __ Pour : 22 |
|----------------------|--|---|

Fin de séance : 17h25